



srias@grand-est.gouv.fr

Saison 2024-2025

Le Nouveau Relax

Il vous appartient d'imprimer le formulaire pour bénéficier de l'offre. Le théâtre ne fait pas d'impression.

Réductions accordées **dans la limite des crédits disponibles** :

- Soit d'une réduction de 5 euros sur les billets à l'unité vendus pour les spectacles de la saison 2024/2025 et organisés par Le Nouveau Relax.
Les spectacles organisés par des tiers et les billets d'un montant inférieur ou égal à 5 euros ne permettent pas aux agents de bénéficier de cette réduction.
Cette réduction est limitée à 2 billets par famille, dans la limite des places disponibles.
Les tarifs de groupe s'appliquent.
- Soit d'une réduction de 10 euros sur un abonnement, dans la limite des places disponibles.
Les tarifs de groupe s'appliquent.

1- Remplissez ce document

2- **Présentez-vous à l'accueil du théâtre de la Madeleine (aux jours et heures d'ouverture), muni de ce document imprimé, accompagné d'un justificatif d'appartenance ministérielle*, qui sera conservé par le théâtre et d'une copie de votre livret de famille.**

3- Votre choix de réduction tarifaire :

- Soit d'une réduction de 5 euros sur les billets à l'unité vendus pour les spectacles de la saison 2024/2025 et organisés par Le Nouveau Relax.
Les spectacles organisés par des tiers et les billets d'un montant inférieur ou égal à 5 euros ne permettent pas aux agents de bénéficier de cette réduction.
Cette réduction est limitée à 2 billets par famille, dans la limite des places disponibles.
Les tarifs de groupe s'appliquent.
- Soit d'une réduction de 10 euros sur un abonnement, dans la limite des places disponibles.
Les tarifs de groupe s'appliquent.

Nom* :

.....
Prénom* :

.....
Nom complet du ministère de rattachement * : ...

.....
Adresse administrative (agents actifs) ou résidentielle (agents retraités)* :

.....
N° de téléphone :

DATE de remise de la fiche * :

Nombre de billets achetés par l'agent * :

- à son bénéfice	oui	non
- au bénéfice de la personne de sa famille	oui	non

(conjoint-e, concubin-e et enfants à charge jusqu'à 18 ans)

Abonnement souscrit par l'agent :

- à son bénéfice :	oui	non
- au bénéfice d'une personne de sa famille :	oui	non

(conjoint-e, concubin-e et enfants à charge jusqu'à 18 ans)

Au choix, pour justifier votre appartenance ministérielle

* Copie du dernier bulletin de salaire (le haut faisant apparaitre votre code ministériel suffit)

* Copie de votre carte professionnelle

* Copie du dernier titre de pension

Un justificatif attestant de votre lien de parenté avec le bénéficiaire (livret de famille par exemple) pourra vous être demandé.

**Renseignements obligatoires*